

b) négociations multilatérales

En janvier 1992, à Moscou, les États-Unis et la Russie lançaient l'étape suivante du processus de Madrid. Les ministres des Affaires étrangères et les délégués de 36 pays, y compris ceux du Moyen-Orient, se joignent à des représentants de l'Europe, du Japon, de la Chine et du Canada, pour entreprendre une série de négociations multilatérales.

Le but de ces négociations est de se concentrer sur des préoccupations régionales et de prendre des actions concertées pour les régler. Les négociations vont vraisemblablement devenir un élément clé dans la coordination de l'aide visant à appuyer l'Accord Israël-OLP.

Cinq groupes de travail ont été constitués pour traiter des problèmes qui requièrent une attention immédiate :

- 1) contrôle des armements et sécurité
- 2) coopération économique
- 3) réfugiés
- 4) ressources en eau
- 5) environnement

Le Canada préside le Groupe de travail sur les réfugiés, dont le mandat est d'améliorer le sort des personnes déplacées en raison du conflit israélo-arabe. Le Canada a été l'hôte des deux premières réunions. La Norvège a accueilli la troisième, et la quatrième a eue lieu en Tunisie, du 12 au 14 octobre 1993.

Le Canada participe aussi dans les quatre autres groupes de travail, et il a accueilli, du 11 au 13 septembre, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, un atelier spécial sur les Mesures de confiance maritime, sous l'égide du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité.

Le Canada fait également partie du Comité d'organisation multilatéral, qui passe en revue les travaux des cinq groupes de travail et planifie la tenue des prochaines réunions. Le Comité d'organisation s'est réuni à Moscou, en juillet 1993.

La perspective canadienne

À titre de pays n'appartenant pas à la région mais participant à la phase multilatérale du processus de paix, le Canada a pour objectif principal de continuer à faire avancer le processus de paix global et d'appuyer les accords bilatéraux. La responsabilité de résoudre le conflit israélo-arabe incombe avant tout aux parties impliquées dans les négociations bilatérales, que les négociations multilatérales ne prétendent nullement remplacer.

Les négociations multilatérales offrent cependant l'occasion aux parties de se rendre compte des avantages concrets qui découleraient d'un éventuel règlement politique. Le Canada, qui possède une expérience pratique dans des domaines tels que les réfugiés, le désarmement et la gestion des ressources en eau, ainsi que sa longue expérience des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient et ses relations positives avec ses partenaires de la région, a contribué de façon significative au processus de paix. Les négociations multilatérales ont aussi donné une chance unique aux adversaires dans ce conflit d'établir les contacts personnels nécessaires pour réaliser des progrès dans les négociations bilatérales. C'est par ces contacts que les Israéliens et les Palestiniens ont entamé les discussions qui ont abouti à cette percée bilatérale.